

## **Procès verbal**

Le vendredi 11 avril 2025 à 18 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 04 avril 2025, s'est réunie sous la présidence de CLÉMENT ROUET.

Secrétaire de la séance : MARIE-ANGE SOUQUIERES

**Présents** : CLÉMENT ROUET, CHRISTELLE GARRIGOUX, ROLAND MAFFRE, GUILLAUME BOUROUMEAU, MONIQUE CANTAREL, SYLVIE DELTRUC, MARIE-ANGE SOUQUIERES

**Représentés** :

**Absents et excusés** : Hervé DELPUECH

### **Ordre du jour** :

- Adoption du compte- rendu de la séance du 24 mars 2025
- Finances : Vote des budgets primitifs 2025 - Taux d'imposition des taxes directes locales 2025
- Subventions aux associations 2025
- Villages d'avenir

Questions diverses

### **Délibérations du conseil** :

#### **Travaux de voirie : VC Le Pouget (N° DE\_025\_2025)**

En vue de la poursuite de la réfection de la voirie communale, la commune de Ladinhac envisage la réfection de la VC du Pouget.

Monsieur le Maire précise que le montant estimatif de ce marché est évalué à 99 263.68 € HT.

Monsieur le Maire invite les membres de l'assemblée à prendre connaissance du détail estimatif des travaux et à délibérer.

#### **Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :**

- approuve le devis de SAS Jean Soulenq et Fils d'un montant de 99 263.68 € HT
- autorise Monsieur le Maire à signer ce devis ainsi que toutes pièces se rapportant à cette affaire
- décide d'inscrire cette dépense en investissement

Délibération : adoptée

Panneaux de signalisation (N° DE\_027\_2025)

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la nécessité d'acquérir des panneaux de signalisation afin de garantir une signalétique adaptée sur les voies communales.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le devis de Direct Signalétique pour 490.20 € HT.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :**

- autorise Monsieur le Maire à signer le devis avec Direct Signalétique pour 490.20 € HT ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

Délibération : adoptée

Acquisition de parcelles : Chemin des écoliers (N° DE\_029\_2025)

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la proposition de vente de Monsieur Gilles CANTAREL de parcelles lui appartenant situées Chemins des Écoliers à Ladinhac pour 4 000.00 € net vendeur.

Les parcelles concernées sont :

AK 406 d'une superficie de 11 m<sup>2</sup>

AK 408 d'une superficie de 3 m<sup>2</sup>

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :**

- Accepte la proposition de 4 000.00 € de Monsieur Gilles CANTAREL
- Décide que les frais notariés seront à la charge de la commune concernant la cession
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire
- Mandate l'Office Notarial B&B Notaires pour rédiger l'acte de vente
- Décide d'inscrire cette dépense en investissement

*Monique CANTAREL n'a pas pris part à la délibération et a quitté la salle car elle est concernée par cette délibération.*

*Cette délibération annule et remplace la délibération DE\_069\_2024*

Délibération : adoptée

Acquisition de parcelle : Chemin des écoliers (N° DE\_028\_2025)

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la proposition de vente de Monsieur Gilles CANTAREL de la parcelle AK 402, d'une superficie de 221 m<sup>2</sup>, lui appartenant située Chemins des Écoliers à Ladinhac pour 14 000.00 € net vendeur.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :**

- Accepte la proposition de 14 000 € de Monsieur Gilles CANTAREL
- Décide que les frais notariés seront à la charge de la commune concernant la cession
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire
- Mandate l'Office Notarial B&B Notaires pour rédiger l'acte de vente
- Décide d'inscrire cette dépense en investissement

*Monique CANTAREL n'a pas pris part à la délibération et a quitté la salle car elle est concernée par cette délibération.*

*Cette délibération annule et remplace la délibération DE\_069\_2024*

Délibération : adoptée

Réhabilitation d'un immeuble en commerce multiservices : Fonds de concours (N° DE\_030\_2025)

Dans la continuité de son plan de revitalisation de centre-bourg, la commune a souhaité réimplanter un commerce multi-activités afin de répondre aux besoins quotidiens de ses habitants et d'amélioration du cadre de vie notamment avec l'émergence d'un lieu de convivialité.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de sollicitation du 26 juillet 2021 adressé à la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne ainsi que la délibération du conseil communautaire du 16 mai 2024 décidant l'attribution d'un fonds de concours pour le maintien du dernier commerce sur la commune.

Monsieur le Maire précise que le montant de ce marché s'est élevé à 926 256.60 € HT.

Au vu des éléments exposés ci-avant et après discussion du conseil municipal, Monsieur le Maire propose :

- de solliciter auprès de Monsieur le Président du Conseil Communautaire de la Châtaigneraie Cantalienne un fonds de concours en soutien à cette dépense (et aux frais annexes inhérents à ces travaux),
- d'inscrire les crédits nécessaires à la contribution communale, au budget de la collectivité,
- de signer les documents nécessaires à la bonne marche de ce dossier notamment pour les demandes de subventions,
- d'établir un plan prévisionnel de financement comme suit :

Montant des travaux 926 256.60 € HT

Subventions :

Fonds de concours Communauté de Communes sollicitée 30 000.00 € soit 3.24 % du total des dépenses

DETR 2021 accordée 92 815.00 € soit 10.02 % des dépenses éligibles

Appel à manifestation d'intérêt accordée 15 000.00 € soit 1.62 % du total des dépenses

Bonus Ruralité Région accordée 40 000.00 € soit 4.32 % du total des dépenses

Soutien économique Région accordée 45 000.00 € soit 4.86 % du total des dépenses

FEADER accordée 312 000 € soit 33.68 % du total des dépenses

Emprunt 298 815.94 € soit 32.26 % du total des dépenses

Fonds propres 92 625.66 € soit 10 % du total des dépenses

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter l'intention du projet,
- de solliciter auprès de Monsieur le Président du Conseil Communautaire de la Châtaigneraie Cantalienne un fonds de concours en soutien à cette dépense (et aux frais annexes inhérents à ces travaux),
- d'inscrire les crédits nécessaires à la contribution communale, au budget de la collectivité,
- de donner le pouvoir à Monsieur le Maire de signer les documents nécessaires à la bonne marche de ce dossier, notamment pour les demandes de subventions,
- d'adopter le plan prévisionnel de financement proposé.

Délibération : adoptée

#### Raccordement de l'école à la chaufferie bois du multiple rural (N° DE\_026B\_2025)

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la note d'opportunité réalisée par Energies 15 concernant le raccordement de l'école maternelle à la chaufferie bois du multiple rural.

Monsieur le Maire précise que le montant estimé de ce projet est évalué à 34 000 € HT pour le raccordement de l'école sur la chaufferie bois

Monsieur le Maire invite les membres de l'Assemblée à prendre connaissance de la note d'opportunité.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :**

- d'adopter l'intention du projet,
- de solliciter auprès de Monsieur le Président du Syndicat Mixte du SCOT BACC une subvention maximale en soutien à cette dépense (et aux frais annexes inhérents à ces travaux)
- d'inscrire les crédits nécessaires à la contribution communale, au budget de la collectivité,
- de signer les documents nécessaires à la bonne marche de ce dossier notamment pour les demandes de subventions,

#### **Plan prévisionnel de financement**

Montant des travaux : 34 000 € HT

Subvention

Syndicat mixte SCOT BACC 2025 : 10 530.00 € soit 31% du total des dépenses

Fonds propres : 23 470.00 € HT soit 69 % du total des dépenses

Délibération : adoptée

### Vote des budgets primitifs 2025 (N° DE\_032\_2025)

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les budgets primitifs de l'année 2025 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

#### **Budget primitif de la commune**

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	543 694.22 €	543 694.22 €
Investissement	1 259 800.48 €	1 259 800.48 €

#### **Budget primitif eau et assainissement**

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	79 005.26 €	79 005.26 €
Investissement	299 045.26 €	299 045.26 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- approuve le budget primitif de la commune pour l'année 2025
- approuve le budget primitif eau et assainissement pour l'année 2025

Pour une bonne information et afin de faciliter la compréhension des tiers, conformément à l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), est annexée à la présente délibération une note de présentation brève et synthétique.

Délibération : adoptée

### Acquisition de mobilier extérieur (N° DE\_033\_2025)

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la nécessité de procéder à l'acquisition de tables de pique-nique et corbeille.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le devis de Comat et Valco pour 1035.00 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à procéder à l'achat du mobilier extérieur pour 1035.00 € HT
- autorise Monsieur le Maire à signer ce devis ainsi que toutes pièces se rapportant à cette affaire
- décide d'inscrire cette dépense en investissement

Délibération : adoptée

### Taux d'imposition 2025 (N° DE\_031\_2025)

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 5 avril 2024, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts pour 2024 à :

<b>Taxes</b>	<b>Taux</b>
Taxe d'habitation (TH)	10.08 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	45.90 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	101.22 %

Monsieur le Maire précise que la fixation des taux d'imposition pour l'année 2025 vise à assurer une stabilité fiscale tout en permettant d'ajuster les recettes de la collectivité en fonction des besoins et des priorités budgétaires. Au regard des informations communiquées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de fixer les taux d'imposition pour l'année 2025 comme suit :

<b>Taxes</b>	<b>Taux</b>
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	10.18 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	46.36 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	102.23 %

Délibération : adoptée

CLÉMENT ROUET  
Président de séance



MARIE-ANGE SOUQUIERES  
Secrétaire de séance